



Plessis Rando

1 Rue de la place de la Mairie
91220 Le Plessis-Pâté

Plessis-rando@bbox.fr

Association bénéficiaire de l'extension
Immatriculation Tourisme de la Fédération
Française de Randonnée pédestre :
IM075100382

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 79 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1



NOTICE D'INFORMATION

Le Plessis-Pâté dimanche 9 août 2026

Séjour Randonnée autour de Saint-Malo du 09 au 13 octobre 2026

FR020341 – 5 jours 4 nuits

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : **10 au minimum, 24 au maximum.**
Dates : **du Vendredi 09 octobre au Mardi 13 octobre 2026**
Déplacements : **voitures personnelles avec co-voiturage**

Le séjour peut être annulé si un nombre minimum de 10 participants n'est pas inscrit à la date du 22 Juin 2026.

PROGRAMME

Les participants, muni de leur pique-nique pour le Vendredi midi, sont attendus sur le parking de l'Etablissement « Ethic Etapes – Patrick Varangot », 37 avenue du Révérend père Umbricht à Saint-Malo le Vendredi 09 octobre à 12h00 ou les participants pourront pique-niquer dans le parc de l'Ethic Etapes.

L'après-midi nous ferons une randonnée de 12,9 km avec 268 m de dénivelé le long de la côte de Saint-Malo et dans Saint-Malo. Nous terminerons la randonnée vers 18:00 dans le parking de l'Ethic-Etapes.

Le personnel de l'Ethic Etapes remettra les clés de chambres à chaque participant afin que chacun s'installe dans les chambres.

Samedi 10 octobre 2026 :

Départ à 08 :30 de l'Ethic-Etapes – Patrick Varangot en covoiturage pour le parking le long de la D61 à Cancale. Le parking public est situé en face l'entrée du camping « Port Mer » qui est à l'adresse suivante :

Camping port de mer

32 Avenue de la Côte d'Émeraude, 35260 Cancale.

Deux randonnées seront proposées :

Une randonnée en boucle de 12,8 km avec 138 m de dénivelé

Une randonnée en boucle de 16,4 km avec 177 m de dénivelé

Dimanche 11 octobre 2026

Départ à 08 :30 de l'Ethic-Etapes – Patrick Varangot en covoiturage vers le parking de la maison de la rance à Dinan à l'adresse suivante :

Maison de la Rance

32 rue du quai Talard 22100 Lanvallay.

Une première randonnée de 8,18 km et 124m de dénivelé en boucle sera proposée dans le cœur historique de Dinan.

Pour le second groupe et après le piquenique une seconde randonnée de 8,34 km et 97 m de dénivelé sera proposée.



Plessis Rando

1 Rue de la place de la Mairie
91220 Le Plessis-Pâté
Plessis-rando@bbox.fr

Association bénéficiaire de l'extension
Immatriculation Tourisme de la Fédération
Française de Randonnée pédestre :
IM075100382

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 79 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1



Lundi 12 Octobre

Départ à 08 :30 de l'Ethic-Etapes – Patrick Varangot en covoiturage pour le parking du Tennis club de Dinard à l'adresse suivante :

7 boulevard de la libération 35800 Dinard

Deux randonnées seront proposées :

une randonnée de 12,2 km avec un dénivelé de 75 m

une randonnée de 17 km avec un dénivelé de 109 m

Mardi 13 octobre

Départ à 08 :30 de l'Ethic-Etapes – Patrick Varangot en covoiturage pour le parking à Saint-Suliac à l'adresse suivante :

14 Rue du Clos Gilcourt, 35430 Saint-Suliac

Nous ferons une randonnée de 10km avec 112 m de dénivelé positif

A l'issue de la randonnée qui s'achèvera vers 15h00 le séjour sera terminé et les participants repartiront en covoiturage à plessis-Pâté.

HEBERGEMENT

L'hébergement sera assuré dans l'établissement « Ethics Etapes – Patrick Varangot »

37 Avenue du révérend père Umbricht

35400 Saint-Malo

Cet établissement assurera la fourniture des repas du soir (dîner) et petit déjeuner du Vendredi 09 octobre au soir jusqu'au petit déjeuner du Mardi 13 octobre.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **252 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en demi-pension en chambre twin.

l'établissement ne propose pas de chambre individuelle.

le prix comprend :

- L'hébergement en chambre twin (deux lits individuels) (lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni).
- Le dîner du 1er jour et le petit-déjeuner du dernier jour.
- L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'Association.
- Une réunion d'information à l'arrivée fait par l'organisateur du séjour
- La taxe de séjour.
- La contribution de l'extension immatriculation tourisme

Le prix ne comprend pas :

- La fourniture des pique-niques.
- Le voyage jusqu'à Saint-Malo et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
- Les boissons hors repas.
- Les dépenses personnelles.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- **D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».**



Plessis Rando

1 Rue de la place de la Mairie
91220 Le Plessis-Pâté

Plessis-rando@bbox.fr

Association bénéficiaire de l'extension
Immatriculation Tourisme de la Fédération
Française de Randonnée pédestre :
IM075100382

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport et Événement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 79 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1



INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription

ATTENTION *le nombre de chambres individuelles est limité.*

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 02 Juin 2026 sur le site web plessis-rando.com/events/Saint-malo/ **Cette pré-inscription sera matérialisée par le paiement d'un acompte de 80 €** (Carte Bleue Hello-asso, virement ou par chèque à l'ordre de l'Association Plessis-Rando)

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au **22 Juin 2026**. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.
S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin avant **le 01 septembre**. L'argent donné à la réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS

Acompte de **80 €** à la préinscription. Date limite **22/06/2026**

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour de **172 € avant le 01 Septembre 2026**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association Plessis-Rando.

Privilégiez le paiement par Carte bleue Hello Asso.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 400 kms comprenant aller-retour+ trajets sur place. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)



Plessis Rando

1 Rue de la place de la Mairie
91220 Le Plessis-Pâté
Plessis-rando@bbox.fr

Association bénéficiaire de l'extension
Immatriculation Tourisme de la Fédération
Française de Randonnée pédestre :
IM075100382

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 79 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1



FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Le voyage peut être annulé à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation du séjour faite avant entre le **11/07/2026**: restitution de 50 % de l'acompte versé avec retenue du montant des contributions EIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.
- Annulation du séjour faite entre le **12/07/2026 et le 10/08/2026** : restitution de 30% de l'acompte versé avec la retenue du montant des contributions EIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.
- Annulation faite à partir du **11/08/2026 au 09/10/2026** l'acompte versé est du.

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation du séjour faite avant le **10/08/2026** : il sera facturé un dédit de 5 € par personne et par jour sauf tolérance de l'établissement accordée pour exclure 10% de l'effectif annoncé des frais précités.
- Annulation du séjour faite après le **10/08/2026**, il sera facturé le nombre de personnes initialement annoncés, soit 100%.

DIVERS

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information et de préparation sera programmée mi-mars.

A cette occasion, un dossier sera remis à chaque participant.

CESSION DU SEJOUR

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association (***préciser ici l'adresse du site, ainsi que le chemin pour accéder aux documents***).